



COMMUNIQUE DE PRESSE - Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD)

« La sortie de statut de déchets des résidus industriels prévue par le projet de loi Industrie verte : la sécurité environnementale et sanitaire de tous contournée au profit de quelques-uns »

Elaboré depuis le début de l'année, le projet de loi dit Industrie Verte porté par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a pour ambition une réindustrialisation « verte » de la France à laquelle on ne peut que souscrire. Malgré un travail d'élaboration ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes, cette concertation ambitieuse et très productive a en définitive accouchée d'un **texte extrêmement resserré, décevant voire contradictoire quant aux ambitions initiales.**

Nous en sommes convaincus, **la filière de la gestion et de la valorisation des déchets que nous représentons peut constituer l'un des piliers essentiels d'un grand projet de réindustrialisation verte** qui répondra au double enjeu d'un renforcement de l'indépendance industrielle de la France mais surtout de l'atteinte d'objectifs ambitieux pour limiter le dérèglement climatique.

La question de la gestion des déchets est de manière évidente au cœur des problématiques environnementales les plus pressantes. Depuis les citoyens, jusqu'au représentants et aux décideurs publics européens et nationaux, **le sujet de la production et de la gestion des déchets est devenu incontournable.**

Or, au lieu de se saisir de cette opportunité pour développer toutes les potentialités de ce secteur, **le texte favorise uniquement, via un nouveau dispositif inédit et à priori non conforme au droit européen de « sortie de statut de déchet », l'économie au sens premier du terme des déchets produits au sein de plateformes industrielles.**

Créées et renforcées depuis plus de quarante ans, les législations européennes et nationales relatives au traitement des déchets, notamment dangereux, ont pour objectif central cette protection de la santé humaine et de l'environnement. **C'est pourquoi les dispositifs de sortie de statut de déchet sont jusqu'ici strictement limités et assortis d'obligations significatives.**

D'ailleurs, des députés de tous bords ont, par les très nombreux amendements déposés, **tous dénoncé un contournement grave de la législation protectrice existante et alerté directement le Ministre délégué chargé de l'Industrie sur les très nombreux risques environnementaux, sanitaires et sécuritaires que rendrait possible la sortie de statut de déchets des résidus industriels.**

Il est pourtant simple d'anticiper les risques : la notion de traitement sur site via une chaudière notamment, permettrait de brûler l'équivalent de déchets dangereux sans étude d'impact adaptée, sans traitement de fumée adéquat, sans traçabilité des résidus. De même, le stockage de produit n'est pas soumis aux mêmes règles que le stockage de déchets avec les risques induits sur le personnel, voire sur les populations environnantes...

Ainsi, bien que l'article du projet de loi concerne au premier chef l'environnement et l'économie circulaire, l'intention est bien de favoriser des secteurs industriels ne relevant pas, pour la majorité, de l'industrie verte et avec des résultats, on l'a vu, peu efficaces et potentiellement délétères pour l'environnement et la santé humaine.



Au contraire, pour un avenir soutenable, notre filière de valorisation et de recyclage doit se trouver au cœur de ce grand projet de loi, au-delà de l'unique notion d'économie productive.

En effet, **nos entreprises représentent un secteur industriel de proximité**, implanté dans tous les territoires métropolitains et ultra marins depuis près d'un demi-siècle. Une longévité gage d'une expertise qui n'a cessé de croître avec une adaptation constante aux nouveaux enjeux et aux évolutions technologiques. **Cette expertise a fait émerger de nombreux emplois qualifiés et conforter les très nombreux emplois non délocalisables** sur toute la chaîne de valeur (collecte, tri, valorisation des déchets). *

Si de très nombreux amendements concernant notre secteur ont été portés à la fois au Sénat et à l'Assemblée nationale, **le texte adopté le 21 juillet dernier n'en est pas moins très décevant pour nous**. En effet, **la France dispose d'une expertise considérable dans la collecte, le tri et la gestion au sens large de toutes les catégories de déchets qui ne peut être ignorée pour permettre à certains de bénéficier d'un régime particulier, porteur de risque pour l'environnement global.**

C'est pourquoi nous comptons désormais sur la sagesse des parlementaires qui se réuniront à la rentrée en commission mixte paritaire pour qu'ils soutiennent les propositions de notre syndicat :

- Garantir une conformité avec les exigences de sécurité prévues par le droit en **s'assurant que les installations de production soient soumises aux mêmes règles et aux mêmes contrôles que les installations de traitement de déchets** qui ont une activité équivalente, et qui sont inscrites à la nomenclature des installations classées protection de l'environnement (ICPE)
- **Exclure du dispositif les résidus de production classés comme déchets dangereux** ou déchets polluants organiques persistants
- **Permettre uniquement au résidu de production, produit dans une plateforme industrielle et où son utilisation au sein de la même plateforme est certaine, d'être réputé comme un sous-produit.**

En définitive, nous sommes convaincus qu'il est encore possible aux députés de démontrer et de convaincre de toutes les potentialités de l'économie circulaire sans mettre pour autant en danger l'économie verte au sens large.

* Notre filière regroupe 7 700 entreprises, 113 250 emplois directs et 24,1 milliards d'euros de chiffre d'affaire. Le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) rassemble 65 entreprises indépendantes représentant 26 000 collaborateurs dans toute la France. Le SNEFiD agit pour améliorer le tri et la valorisation des matières recyclables, pour préserver les emplois d'avenir et innover vers un service de proximité de qualité.

Contact Presse – Guénola GASCOIN • guenola.gascoin@snefid.fr • 01.84.85.13.73

Retrouvez-nous sur www.entrepreneursdudechet.fr